

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### DÉCISION

numéro MLDC_240709_086
---------------------------

portant sur

## FIXATION DES TARIFS DES SALLES ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

Le Maire de la Commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 2°,

**VU** la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

**VU** la délibération n°MLCM\_200710\_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

**VU** la décision du Maire n°MLDC\_240415\_046 du 15 avril 2024, relative à la fixation des tarifs des salles et équipements municipaux,

**CONSIDÉRANT** que les redevances doivent être indexées a minima sur la revalorisation des bases locatives à hauteur de 3,9% en 2024 et le besoin d'actualiser certains tarifs relativement aux aménagements réalisés sur lieux municipaux,

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De fixer les redevances des salles et équipements communaux en euros :

DÉSIGNATION	TARIFS EN EUROS	
	PAR JOUR	PAR HEURE
<b>TRIUMPH</b>		
salle n°1	456,54	19,07
salle n° 2	235,02	9,82
salle n° 3	235,02	9,82
<b>RAMADIER</b>		
<b>ACTIVITÉS ET ORGANISATIONS PAYANTES</b>		
hors ville : installation et désinstallation par le demandeur	690,00	X
ville : installation et désinstallation par le demandeur	250,00	X
ville : installation et désinstallation par les services municipaux	550,00	X
<b>ACTIVITÉS ET ORGANISATIONS NON PAYANTES</b>		
ville partenaire : installation et désinstallation par les services (associations caritatives...)	gratuit	
association de la ville : installation et désinstallation par le demandeur (autres, spectacles fin année...)	gratuit	
<b>MARIAGE</b>		
ville : installation et désinstallation par le demandeur	700,00	X
hors ville : installation et désinstallation par le demandeur	1500,00	X
<b>HALLE DARDE</b>		
salle	235,02	9,82

*Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

DÉSIGNATION	TARIFS EN EUROS	
	PAR JOUR	PAR HEURE
marché thématique - mètre linéaire par jour	2,81	X
<b>SAINT MARTIN</b>		
salle	263,33	10,96
<b>MAISON DU PROJET</b>		
hors partenariat spécifique pour une journée par semaine (pour un an)	250,00	X
<b>LOCAL COMMERCIAL</b>		
10 bd de la Liberté : par mètre carré par mois, espace modulable, louable à la journée)	12,00	X
<b>LUTEVA</b>		
dépôt distributeur automatique de boissons et denrées alimentaires	forfait annuel de 50,00	
<b>APPARTEMENT</b>		
petite salle	22,60	1,14
grande salle	52,00	3,32
<b>SALLES</b>		
Claire Motte et vestiaires	75,74	3,32
Carlos Gardel et vestiaires	134,50	5,66
ALSH	77,98	3,32
Gérard Philippe	36,73	1,66
bureaux A-B-C en rez-de-chaussée	25,98	2,08
hall en rez-de-chaussée	72,73	4,36
salle d'animation du centre social	36,73	1,66
<b>ÉCOLE DE MUSIQUE</b>		
petite salle	40,00 euros par heure pour l'année 20,00 pour la journée 10,00 pour une demi-journée	
grande salle à l'année	80,00 euros par heure pour l'année 40,00 pour la journée 20,00 pour une demi-journée	
<b>APPARTEMENT MAISON DE SANTÉ</b>		
pour les internes en médecine	15,00	X
<b>INSTALLATION SPORTIVES</b>		
gymnase Lycée	317,52	14,91
stade pelouse LEROY BEAULIEU	146,91	13,25
demi-stade pelouse LEROY BEAULIEU	72,73	7,27
stade pelouse André BEAUMONT	166,64	15,01
demi-stade pelouse André BEAUMONT	93,51	9,35
terrain de tennis	88,11	3,64
plateaux sportifs extérieurs	88,11	3,64
vestiaires Club House	38,44	1,77
boulodrome	189,83	9,92
<b>HALLE DE SPORT</b>		
gymnase	317,52	14,91
mur d'escalade	102,81	4,99
salle d'expression	217,00	10,49
salle de gymnastique	261,05	11,58
<b>SALONS DE L'HÔTEL DE VILLE</b>		
réceptions	237,51	10,03
conférences	237,51	10,03
peuple	237,51	10,03

DÉSIGNATION	TARIFS EN EUROS	
	PAR JOUR	PAR HEURE
<b>DOMAINE DE CAMPEYROUX</b>		
le logis	263,23	11,01
<b>TARIF FORFAITAIRE D'INDEMNISATION</b>	544,70	X
<b>USAGES RÉGULIERS PAR UN ORGANISME AFFILIÉ À UNE FÉDÉRATION SPORTIVE</b>		
boulodrome de l'Espace Lergue - par an	578,57	X
bureau du Club House - par an	115,28	X

- **ARTICLE 2** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-213401425-20240709-lmc112052-AR-1-  
1

Date de télétransmission : 09/07/24  
Date de publication : 09/07/2024  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le neuf juillet deux mille vingt-quatre,

Signé électroniquement par:

Le Maire  
Gaëlle LEVEQUE